

## VENTE DE BOIS

La commune propose des lots de bois à couper, 15 € le moule.

La coupe devra être effectuée pendant l'hiver 2022/2023, soit avant le 31 mars 2023.

Le brûlage de la frache est obligatoire.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de bien vouloir vous présenter aux horaires d'ouverture du secrétariat de mairie. Visite des lots possible sur demande.

Les lots seront attribués par ordre d'enregistrement des demandes.

Mme le Maire

